

**ÉMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ET SANS DÉLAI DE PRIORITÉ ET ADMISSION AU PREMIER MARCHÉ D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES CONVERTIBLES EN ACTIONS AXA.**

**Visa n° 99 - 080 du 1<sup>er</sup> février 1999**

ÉMETTEUR	TITRES ÉMIS		
	Nature	Nombre	Nominal
AXA	Obligations convertibles en actions	8 034 204	165 euros

- Établissement Présentateur : AXA
- Montant brut de l'émission : 1 325 643 660 euros.
- Prix d'émission : 165 euros par obligation convertible.
- Droit préférentiel de souscription : aucun.
- Délai de priorité des actionnaires : aucun.
- Période de souscription du public :
  - 8 034 204 obligations convertibles seront offertes au public en France et à l'étranger du 1<sup>er</sup> février 1999 au 4 février 1999 inclus, auxquelles s'ajouteront éventuellement 1 205 129 obligations supplémentaires. Les demandes de souscription des personnes physiques seront reçues jusqu'au 4 février 1999. Le placement auprès des investisseurs institutionnels pourra être clos sans préavis.
- Garantie :
  - Un contrat de prise ferme a été signé le 1<sup>er</sup> février 1999 avec le groupe de banques dirigé par DLJ INTERNATIONAL SECURITIES, GOLDMAN SACHS PARIS INC et CIE et PARIS, chefs de file.
- Date de jouissance et de règlement : 8 février 1999.
- Durée de l'emprunt : 14 ans, 10 mois et 21 jours à la date de règlement.
- Intérêt annuel : 2,50 % l'an, payable le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en l'absence de suspension du paiement des intérêts.  
Pour la période du 8 février 1999 au 31 décembre 1999, sous la même réserve, il sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> janvier 2000 un montant d'intérêt de 3,70 euros par obligation.
- Subordination : le paiement des intérêts pourra être différé si AXA ne distribue pas de dividende, ou si l'une de ses principales filiales reçoit une injonction de son régulateur.
- Taux de rendement actuariel brut en l'absence de conversion et en l'absence d'amortissement anticipé : 4,45 % à la date de règlement.
- Amortissement normal : en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2014, au prix de 230,88 euros par obligation, soit 139,93 % du montant nominal.
- Amortissement anticipé au gré de l'émetteur :
  - par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres publiques,
  - par remboursement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et jusqu'à la date d'échéance, à un prix de remboursement anticipé assurant à l'obligataire un rendement actuariel brut identique à celui offert en cas de remboursement à l'échéance, soit 4,45 %. Ce remboursement anticipé ne sera possible que si la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le Premier marché de la Bourse de Paris, durant une période de 10 jours de bourse consécutifs compris parmi les 20 jours de bourse précédant la date de parution de l'avis au Journal Officiel annonçant le remboursement, excède 125 % de ce prix de remboursement anticipé.
  - par remboursement à tout moment au prix de 230,88 euros par titre, lorsque moins de 10 % des obligations émises restent en circulation.
- Conversion des obligations en actions : à tout moment à compter du 9 février 1999, à raison d'une action AXA d'un montant nominal de 60 F pour une obligation de 165 euros. (sous réserve d'ajustements prévus).
- Cotation : les obligations font l'objet d'une demande d'admission au Premier Marché de la SBF - Bourse de Paris.

**NOTA :**

- Intentions des principaux actionnaires :

Les Mutuelles AXA, FINAXA, Colisée Vendôme et les Ateliers de construction du Nord de la France (A.N.F.), qui détiennent respectivement 3,1 %, 17,0 %, 2,8 %, et 0,4 % du capital de la Société, ont fait part de leur intention de ne pas déposer d'ordre de souscription dans le cadre de la présente opération.

- Le prospectus se compose de la présente note d'opération et du document de référence de AXA enregistré par la COB le 6 avril 1998 sous le numéro R. 98 - 103.